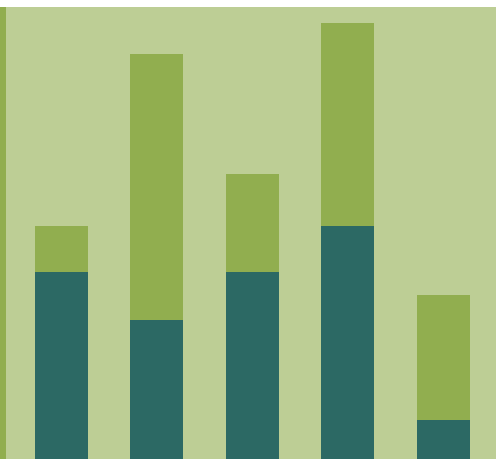


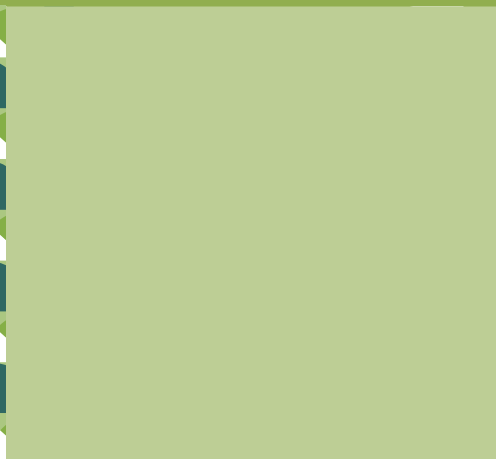
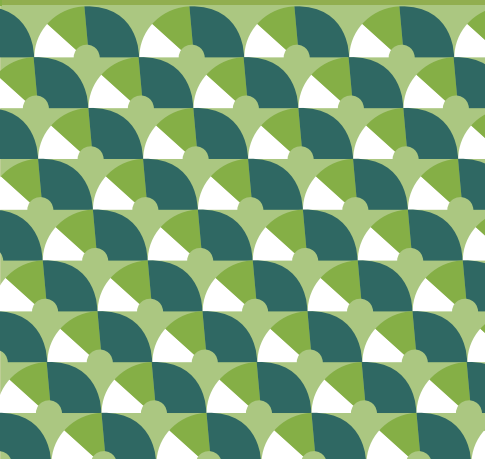
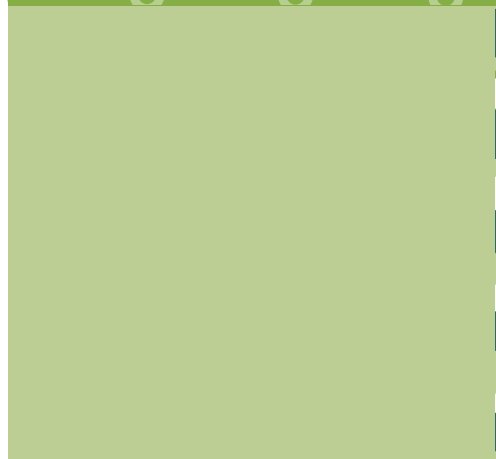
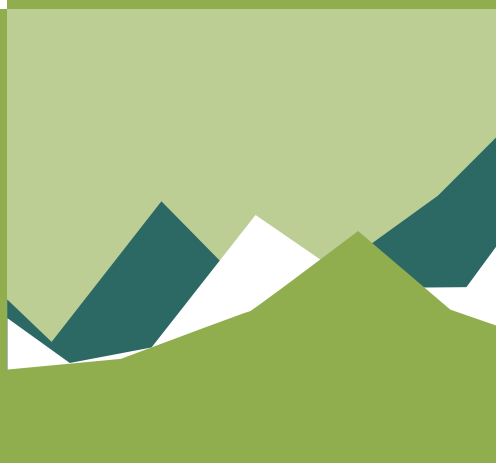
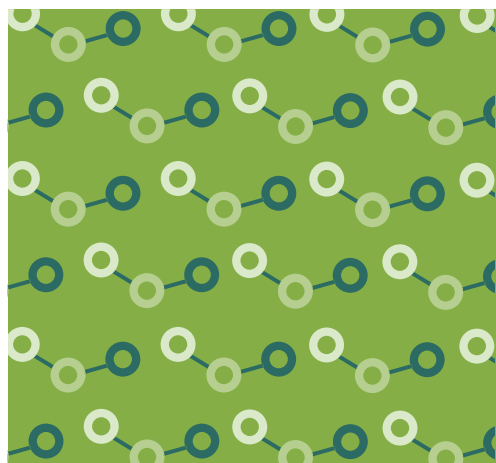


## **LES DOSSIERS**

**SEPTEMBRE 2026** N° 2

Estimations d'emploi agricole

Emploi 2024 et estimations provisoires 2025





# Estimations d'emploi agricole

Emploi 2024 et estimations provisoires 2025

## SOMMAIRE

|       |                                                                                                                                                     |       |                            |
|-------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|----------------------------|
| p. 4  | RÉSUMÉ / ABSTRACT                                                                                                                                   | p. 13 | ANNEXE 1 : MÉTHODOLOGIE    |
| p. 5  | <b>INTRODUCTION</b>                                                                                                                                 | p. 15 | ANNEXE 2 : DÉFINITIONS     |
| p. 6  | L'emploi agricole diminue de 1,3 % en 2024                                                                                                          | p. 17 | <b>POUR EN SAVOIR PLUS</b> |
| p. 7  | Encadré 1 : Évolution de l'emploi agricole depuis 2010                                                                                              |       |                            |
| p. 8  | La baisse de l'emploi en 2024 est la plus marquée en viticulture (- 2,4 %), en bovins viande (- 2,1 %) et en céréales et oléoprotéagineux (- 2,1 %) |       |                            |
| p. 9  | En 2024, l'emploi agricole recule dans la plupart des régions                                                                                       |       |                            |
| p. 10 | Les salaires agricoles et le Smic augmentent de 2,2 % en 2024                                                                                       |       |                            |
| p. 10 | Hausse des salaires dans toutes les filières en 2024                                                                                                |       |                            |
| p. 11 | En 2024, les salaires agricoles augmentent dans toutes les régions                                                                                  |       |                            |
| p. 12 | Encadré 2 : L'emploi agricole diminuerait de 0,8 % en 2025 selon les estimations provisoires                                                        |       |                            |

## RÉSUMÉ

En 2024, l'emploi mobilisé par les exploitations agricoles de France (hors DROM), mesuré en équivalents temps plein (ETP), diminue de 1,3 %. Il s'établit à 654 460 ETP, soit 8 730 ETP de moins qu'en 2023. Après la forte baisse observée en 2023 (- 2,5 %), le recul se poursuit donc en 2024, mais à un rythme plus modéré. La diminution en 2024 provient du repli de l'emploi non salarié : le volume de travail des chefs d'exploitation et coexploitants diminue de 2,0 %, et celui des conjoints et autres actifs non-salariés recule de 9,3 %. À l'inverse, le volume de travail des salariés permanents est stable, celui des salariés saisonniers ou occasionnels progresse légèrement (+ 0,4 %) et le volume de travail représenté par les prestations réalisées par les ETA et les Cuma augmente de 1,8 %.

L'emploi agricole recule dans la plupart des orientations technico-économiques en 2024. Les

baisses les plus marquées s'observent en viticulture (- 2,4 %), en céréales et oléoprotéagineux (- 2,1 %) et dans les élevages de bovins viande (- 2,1 %). À elles seules, ces trois spécialisations concentrent près des deux tiers du recul national. À l'inverse, dans d'autres filières, l'emploi est quasi stable ou en légère hausse, comme dans les élevages porcins (+ 0,6 %) ou les exploitations de maraîchage (+ 0,3 %).

Enfin, le salaire horaire brut moyen dans les exploitations agricoles atteint 14,49 euros en 2024, en hausse de 2,2 % sur un an. Cette progression est identique à celle du Smic horaire brut sur la même période (+ 2,2 %). Le salaire horaire brut moyen agricole reste au-dessus du Smic (11,69 euros).

En 2025, d'après les estimations provisoires, l'emploi agricole continuerait de diminuer (- 0,8 %), à un rythme inférieur à celui observé en 2024.

## ABSTRACT

*In 2024, employment generated by agricultural holdings in France excluding the overseas departments and regions, measured in full-time equivalents (FTEs), fell by 1.3%. It stood at 654,460 FTEs, 8,730 fewer than in 2023. After the sharp decline recorded in 2023 (-2.5%), employment continued to fall in 2024, but at a slower pace. This decrease was driven by the decline in non-salaried employment: the work volume of farm holders and co-holders fell by 2.0%, while that of spouses and other non-salaried workers decreased by 9.3%. By contrast, the work volume of permanent employees was almost stable, that of seasonal or occasional workers rose slightly (+0.4%), and external services provided by agricultural contractors and machinery cooperatives (ETA and Cuma) increased by 1.8%.*

*Agricultural employment declined in most types of farming in 2024. The sharpest decreases were*

*recorded in viticulture (-2.4%), cereal and oil-protein crop farming (-2.1%) and beef cattle farming (-2.1%). Together, these three specialisations accounted for nearly two thirds of the national decline. By contrast, employment was almost stable or increased slightly in some sectors, such as pig farming (+0.6%) and vegetable and mushroom farming (+0.3%).*

*Finally, the average gross hourly wage in agricultural holdings reached €14.49 in 2024, up 2.2% year on year. This increase was identical to that of the gross hourly statutory minimum wage over the same period (+2.2%). The average gross hourly wage in agriculture nevertheless remained above the minimum wage (€11.69).*

*In 2025, according to provisional estimates, agricultural employment would continue to decline (-0.8%), at a slower pace than in 2024.*

## INTRODUCTION

Afin d'éclairer le sujet de l'emploi en agriculture, deux grandes familles de données sont disponibles. Il s'agit, d'une part, des enquêtes structurelles auprès des exploitations agricoles (recensement agricole exhaustif tous les 10 ans, et enquête structure des exploitations agricoles – ESEA – par échantillon entre deux recensements) menées par le service statistique du ministère chargé de l'agriculture (SSP) et, d'autre part, des déclarations administratives effectuées auprès de la Mutualité sociale agricole (MSA) par ses cotisants. Dans le premier cas, la fréquence d'interrogation, tous les trois ou quatre ans, n'est pas suffisante pour un suivi annuel de l'emploi. Dans le second cas, les données administratives recueillies sont annuelles mais le champ couvert, la déclinaison des exploitations par orientation productive ainsi que les catégories d'emploi suivies diffèrent de celles du recensement agricole utilisées par le SSP en matière de statistiques agricoles (annexe 1, méthodologie).

L'objectif des estimations annuelles d'emploi agricole est de décrire et analyser chaque année la situation de l'emploi au sein des exploitations agricoles. Les données annuelles sont calculées en partant des résultats 2020 issus du recensement agricole, et en estimant les évolutions des années suivantes à partir des déclarations MSA. Les résultats présentés ici, qui donnent également des estimations par département<sup>1</sup>, ne s'appuient pas sur les données de l'enquête sur la structure des exploitations agricoles (ESEA) de 2023.

Cette publication présente le niveau de l'emploi agricole en 2024 et son évolution par rapport à 2023. Des estimations provisoires sont également proposées pour l'année 2025 ; elles seront ajustées lorsque l'ensemble des déclarations MSA portant sur l'année 2025 seront disponibles. Afin de comparer des situations d'emploi hétérogènes, la mesure de l'emploi en équivalents temps plein (ETP) est privilégiée dans cette publication.

---

<sup>1</sup> Un fichier Excel de données complémentaires est accessible sur Agreste.

L'emploi agricole diminue de 1,3 % en 2024

En France (hors DROM), en 2024, le volume d'emploi mobilisé par les exploitations agricoles est estimé à 654 460 équivalents temps plein (ETP), soit 8 730 ETP de moins qu'en 2023 (- 1,3 %) (Tableau 12). Après le recul particulièrement marqué en 2023 (- 2,5 %), l'emploi agricole continue donc de diminuer en 2024, mais à un rythme plus modéré. Cette baisse reste néanmoins un peu plus prononcée que la tendance observée sur l'ensemble de la période 2010-2024 (- 1,0 % par an en moyenne ; Encadré 1).

Le recul de l'emploi en 2024 s'explique par la baisse du volume total d'heures de travail des chefs d'exploitation, coexploitants, conjoints et autres actifs

non-salariés, directement dérivée de la baisse de leurs effectifs (et du nombre d'exploitations agricoles). Le volume de travail des chefs d'exploitation et coexploitants diminue de 2,0 %, soit 7 370 ETP en moins en un an, baisse plus marquée que la tendance de long terme (- 1,5 % par an en moyenne entre 2010 et 2024).

À l'inverse, les composantes salariées (hors chefs et coexploitants salariés) ou externalisées de l'emploi agricole ne baissent pas : elles sont stables ou en augmentation en 2024. En particulier, le volume de travail des salariés permanents est stable en 2024 ; cette stabilité rompt avec la tendance à la hausse depuis 2010 (+ 1,7 % par an en moyenne entre 2010 et 2024). Le volume de travail des salariés saisonniers ou occasionnels progresse légèrement (+ 0,4 %).

Celui représenté par les prestations réalisées par les entreprises de travaux agricoles (ETA) et les Cuma augmente également (+ 1,8 %).

Les chefs d'exploitation et coexploitants continuent d'assurer la plus grande part du travail agricole, avec 55,4 % des ETP en 2024 (55,8 % en 2023). L'emploi salarié permanent représente 27,1 % du total d'ETP, les saisonniers ou occasionnels 11,8 %, les conjoints et autres actifs non-salariés 2,9 %, et les prestations des ETA et Cuma 2,8 %. Au total, l'année 2024 confirme ainsi une évolution déjà engagée depuis plusieurs années : le travail agricole reste majoritairement porté par les exploitants, mais sa structure se transforme progressivement, avec une part croissante des formes salariées et externalisées.

Tableau 1  
Emploi agricole en 2024 selon la catégorie d'actif

| Catégorie d'actif                   | Nombre d'ETP |                 | Évolution (%)                       |               |                    |
|-------------------------------------|--------------|-----------------|-------------------------------------|---------------|--------------------|
|                                     | 2024         | Solde 2024-2023 | Moyenne annuelle entre 2010 et 2024 | 2024/2023 (%) | 2025 (p)/ 2024 (%) |
| Chef d'exploitation ou coexploitant | 362 480      | - 7 370         | - 1,5                               | - 2,0         | - 2,2              |
| ...sous statut individuel           | 136 990      | - 4 230         | - 3,3                               | - 3,0         | - 3,7              |
| ...sous statut sociétaire           | 225 490      | - 3 140         | - 0,1                               | - 1,4         | - 1,3              |
| Conjoint ou autre actif non salarié | 19 110       | - 1 960         | - 9,3                               | - 9,3         | - 9,4              |
| Salarié permanent (1) (2)           | 177 320      | - 30            | 1,7                                 | 0,0           | 1,1                |
| Saisonnier ou occasionnel           | 77 510       | 310             | - 0,1                               | 0,4           | 2,9                |
| ETA, Cuma                           | 18 040       | 320             | 3,2                                 | 1,8           | 2,8                |
| Total tous actifs                   | 654 460      | - 8 730         | - 1,0                               | - 1,3         | - 0,8              |

(1) À l'exclusion des chefs et coexploitants salariés.  
(2) Y compris les conjoints salariés et les autres actifs familiaux salariés.  
(p) Données provisoires.  
Champ : exploitations agricoles de France hors DROM.  
Source : Agreste – Recensement agricole ; MSA ; traitements SSP

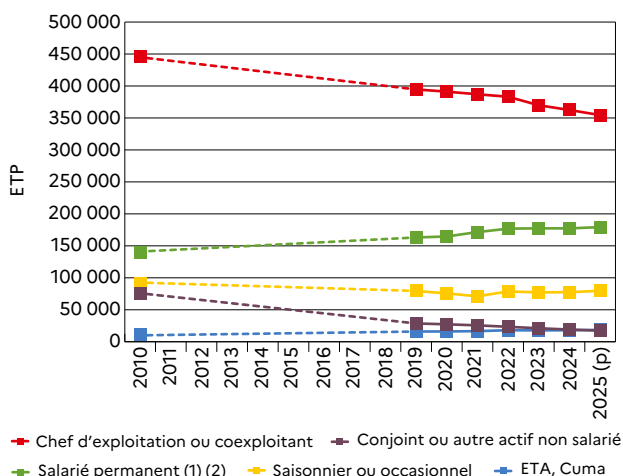
2 Les estimations pour 2025 sont provisoires (Encadré 2).

## Encadré 1

### Évolution de l'emploi agricole depuis 2010

#### Graphique 1.a

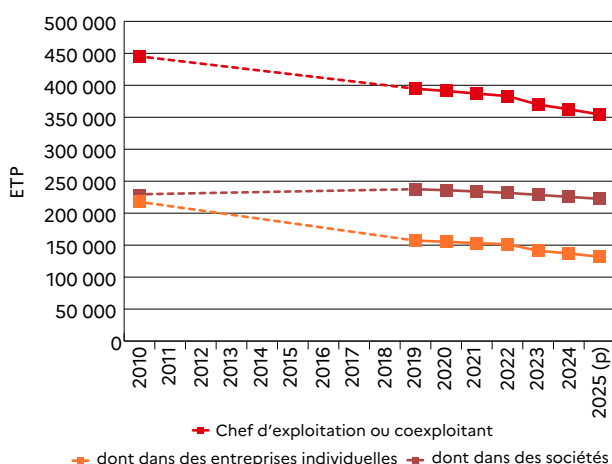
Évolution de l'emploi agricole en ETP depuis 2010 selon la catégorie d'actif



(1) À l'exclusion des chefs et coexploitants salariés.  
 (2) Y compris les conjoints salariés et les autres actifs familiaux salariés.  
 (p) Données provisoires.  
 Champ : exploitations agricoles de France hors DROM.  
 Source : Agreste – Recensement agricole ; MSA ; traitements SSP

#### Graphique 1.b

Évolution de l'emploi agricole des chefs d'exploitation et coexploitants en ETP depuis 2010 selon le statut (individuel ou forme sociétaire) de l'exploitation

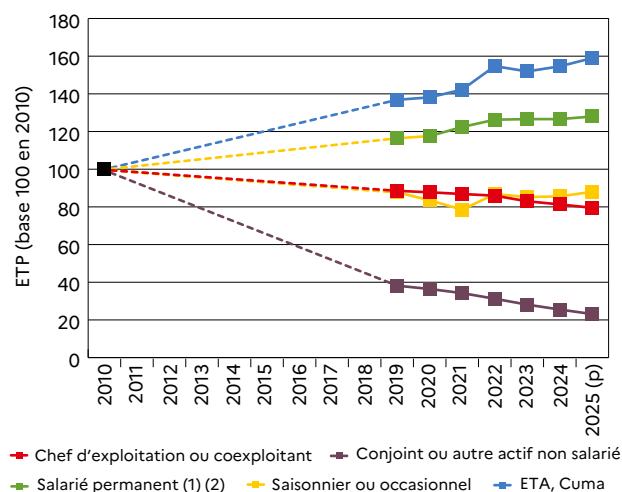


(p) Données provisoires.  
 Champ : exploitations agricoles de France hors DROM.  
 Source : Agreste – Recensement agricole ; MSA ; traitements SSP

Depuis 2010, le volume d'emploi mobilisé par les exploitations agricoles de France hors DROM diminue en moyenne de 1,0 % par an. Cette baisse s'explique d'abord par le recul du travail non salarié, celui des conjoints et autres actifs non-salariés et celui des chefs

#### Graphique 1.c

Évolution de l'emploi agricole en ETP depuis 2010 selon la catégorie d'actif, base 100 en 2010



(1) À l'exclusion des chefs et coexploitants salariés.  
 (2) Y compris les conjoints salariés et les autres actifs familiaux salariés.  
 (p) Données provisoires.  
 Champ : exploitations agricoles de France hors DROM.  
 Source : Agreste – Recensement agricole ; MSA ; traitements SSP

d'exploitation et coexploitants. Ce recul est nettement plus marqué dans les exploitations individuelles, tandis que l'emploi non salarié des formes sociétaires demeure presque stable sur longue période.

En particulier, on observe des évolutions différentes sur longue période entre les chefs et coexploitants dans des exploitations sous forme sociétaire et les chefs et coexploitants dans des entreprises individuelles. Pour les seconds, le volume de travail recule de 3,1 % par an en moyenne entre 2020 et 2024, à un rythme proche de celui observé entre 2010 et 2020 (- 3,3 % par an). À l'inverse, le volume de travail des chefs et coexploitants dans les sociétés augmentait de 0,3 % par an en moyenne entre 2010 et 2020, tandis qu'il diminue de 1,1 % par an depuis 2020. Au total, la part du volume de travail des chefs d'exploitation et coexploitants dans des sociétés augmente continûment depuis 2010 : 51,1 % en 2010, 60,3 % en 2020 et 62,2 % en 2024.

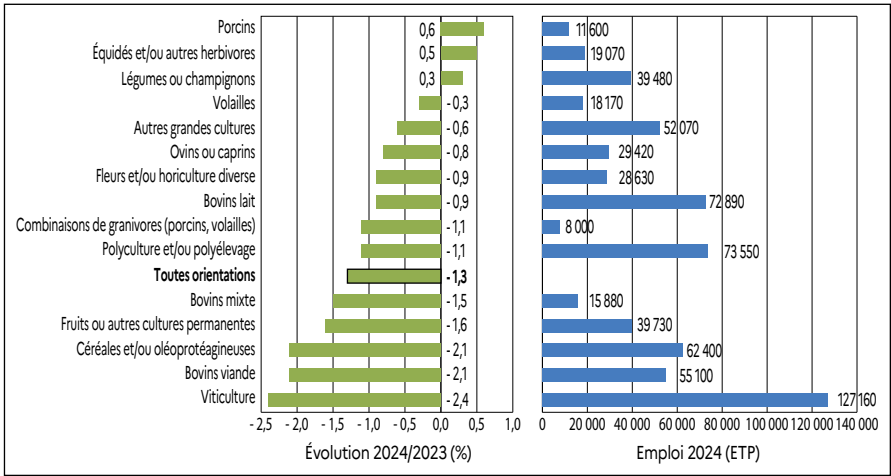
À l'inverse, le volume de travail des salariés permanents et celui des prestataires externes (ETA et Cuma) progressent depuis 2010. La baisse de l'emploi agricole s'accompagne ainsi d'une transformation progressive de sa structure, avec une place croissante des formes salariées et externalisées.

La baisse de l’emploi en 2024 est la plus marquée en viticulture (- 2,4 %), en bovins viande (- 2,1 %) et en céréales et oléoprotéagineux (- 2,1 %)

L’emploi diminue en 2024 dans la majorité des orientations technico-économiques (OTEX). Alors que les récoltes 2024 ont été historiquement faibles pour les céréales et oléoprotéagineux ainsi que pour la viticulture, en raison des conditions climatiques particulièrement défavorables, ces deux OTEX figurent parmi celles qui enregistrent les plus fortes baisses du volume de travail en 2024 : - 2,4 % pour les exploitations viticoles, et - 2,1 % pour les exploitations spécialisées en céréales et oléoprotéagineux (*Graphique 2 et Tableau 2*). La baisse sur un an est également marquée pour les exploitations spécialisées en bovins viande (- 2,1 %). Les reculs du volume de travail dans ces trois OTEX sont respectivement de 3 140, 1 340 et 1 180 ETP. À elles seules, ces trois spécialisations concentrent ainsi près des deux tiers du recul national de l’emploi agricole. Au-delà des seuls taux d’évolution, leur poids important dans l’emploi agricole explique également leur contribution à la baisse d’ensemble.

La viticulture demeure la première orientation agricole en nombre d’ETP avec 127 160 ETP en 2024. Les saisonniers ou occasionnels, y compris ETA et Cuma, représentent 23,0 % de l’emploi total dans cette filière (*Tableau 3*). La baisse observée en 2024 du nombre total d’ETP dans cette filière (- 2,4 %) touche davantage l’emploi permanent (- 2,7 %) que l’emploi saisonnier ou occasionnel (- 1,4 %). Elle prolonge ainsi le recul déjà observé en 2023 (- 2,4 %, mais avec un recul plus marqué pour les emplois saisonniers et occasionnels). Dans les exploitations de céréales et oléoprotéagineux, où les saisonniers restent peu nombreux (8,6 % des

Graphique 2  
Évolution de l’emploi agricole en 2024 selon l’orientation technico-économique



Champ : exploitations agricoles de France hors DROM.  
Source : Agreste – Recensement agricole ; MSA ; traitements SSP.

Tableau 2  
Emploi agricole en 2024 selon l’orientation technico-économique\*

| Orientation technico-économique                 | Nombre d’ETP |                 | Évolution (%)                       |               |                   |
|-------------------------------------------------|--------------|-----------------|-------------------------------------|---------------|-------------------|
|                                                 | 2024         | Solde 2024-2023 | Moyenne annuelle entre 2010 et 2024 | 2024/2023 (%) | 2025 (p)/2024 (%) |
| Céréales et/ou oléoprotéagineuses               | 62 400       | - 1 340         | - 1,8                               | - 2,1         | - 2,6             |
| Autres grandes cultures                         | 52 070       | - 330           | 0,4                                 | - 0,6         | - 1,3             |
| Légumes ou champignons                          | 39 480       | 110             | 3,8                                 | 0,3           | 0,7               |
| Fleurs et/ou horticulture diverse               | 28 630       | - 270           | - 1,2                               | - 0,9         | - 1,2             |
| Viticulture                                     | 127 160      | - 3 140         | - 0,3                               | - 2,4         | - 0,2             |
| Fruits ou autres cultures permanentes           | 39 730       | - 660           | 0,6                                 | - 1,6         | 2,1               |
| Bovins lait                                     | 72 890       | - 640           | - 1,9                               | - 0,9         | - 0,8             |
| Bovins viande                                   | 55 100       | - 1 180         | - 1,7                               | - 2,1         | - 2,5             |
| Bovins mixte                                    | 15 880       | - 230           | - 2,0                               | - 1,5         | - 1,5             |
| Ovins ou caprins                                | 29 420       | - 220           | - 1,1                               | - 0,8         | - 0,9             |
| Équidés et/ou autres herbivores                 | 19 070       | 100             | - 2                                 | 0,5           | 1,7               |
| Porcins                                         | 11 600       | 70              | - 1,3                               | 0,6           | - 1,3             |
| Volailles                                       | 18 170       | - 60            | - 2,5                               | - 0,3         | - 1,9             |
| Combinaisons de granivores (porcins, volailles) | 8 000        | - 90            | - 4,2                               | - 1,1         | - 1,8             |
| Polyculture et/ou polyélevage                   | 73 550       | - 830           | - 1,7                               | - 1,1         | - 0,7             |
| Toutes orientations*                            | 654 460      | - 8 730         | - 1,0                               | - 1,3         | - 0,8             |

\* Y compris OTEX inconnues.  
(p) Données provisoires.  
Champ : exploitations agricoles de France hors DROM.  
Source : Agreste – Recensement agricole ; MSA ; traitements SSP

ETP agricoles de cette filière), la baisse concerne surtout les formes permanentes (- 2,6 %), tandis que l’emploi saisonnier ou occasionnel

augmente (+ 3,0 %). Après le fort recul observé en 2023 (- 5,1 %), l’emploi continue donc de diminuer dans cette spécialisation (- 2,1 %), mais à

un rythme plus modéré. La baisse en 2024 reste plus marquée que la tendance observée depuis 2010 (- 1,8 % par an en moyenne entre 2010 et 2024). Dans les élevages de bovins viande, où la part des saisonniers ou occasionnels est encore plus faible (3,0 % des ETP), le recul repose lui aussi presque entièrement sur l'emploi permanent (- 2,3 %), la hausse de l'emploi saisonnier ou occasionnel (+ 4,7 %) ne compensant pas cette baisse. Le volume de travail dans les exploitations spécialisées en bovins viande (comme dans les autres élevages d'herbivores) diminue en tendance depuis 2010 (- 1,7 % par an en moyenne entre 2010 et 2024), mais la baisse annuelle en 2024 est plus marquée que la tendance, après une diminution déjà forte en 2023 (- 4,0 %).

Au-delà de ces trois OTEX qui expliquent l'essentiel de l'évolution totale de l'emploi agricole entre 2023 et 2024, quelques spécialisations présentent des évolutions annuelles en 2024 de sens opposé à celles observées en 2023. C'est le cas des « cultures fruitières et autres cultures permanentes », dont le volume de travail recule de 1,6 % après une hausse de 2,4 % en 2023, ainsi que des exploitations spécialisées en maraîchage (+ 0,3 % après - 0,6 %), des équidés et autres herbivores (+ 0,5 % après - 0,3 %) et surtout des élevages porcins (+ 0,6 % après - 4,5 %). D'autres orientations voient leur volume de travail poursuivre la diminution déjà observée en 2023, mais de façon moins marquée, comme la floriculture-horticulture (- 0,9 % après - 5,7 %) ou les volailles (- 0,3 % après - 2,8 %).

En 2024, l'emploi agricole recule dans la plupart des régions

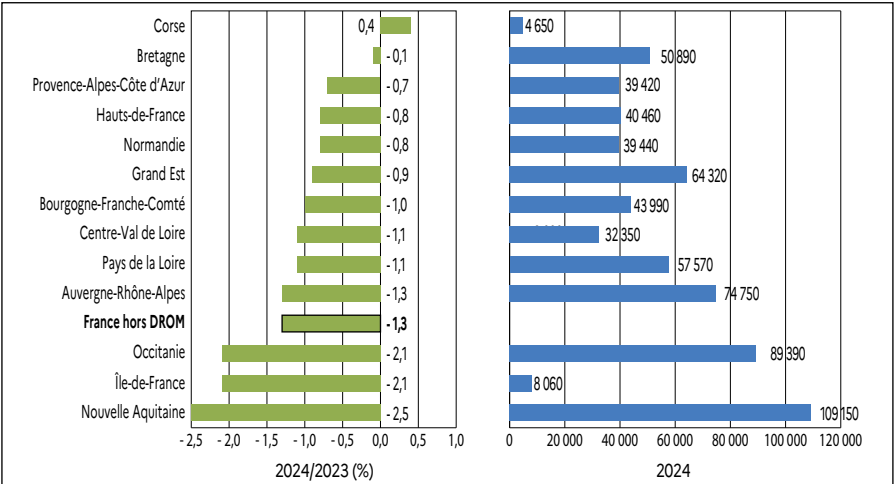
En 2024, l'emploi agricole recule dans la quasi-totalité des régions (Graphique 3 et Tableau 4). Les baisses les plus marquées concernent la Nouvelle-Aquitaine (- 2,5 %, soit - 2 760 ETP) et l'Occitanie (- 2,1 %, soit

Tableau 3  
Emploi agricole en 2024 selon l'orientation technico-économique\* et la catégorie d'actif

| Orientation technico-économique                 | Permanent         |                         | Saisonnier ou occasionnel, y compris ETA, CUMA |                         |                  |
|-------------------------------------------------|-------------------|-------------------------|------------------------------------------------|-------------------------|------------------|
|                                                 | Nombre d'ETP 2024 | Évolution 2024/2023 (%) | Nombre d'ETP 2024                              | Évolution 2024/2023 (%) | Part des ETP (%) |
| Céréales et/ou oléoprotéagineuses               | 57 050            | - 2,5                   | 5 350                                          | 3,0                     | 8,6              |
| Autres grandes cultures                         | 44 700            | - 1,2                   | 7 360                                          | 2,7                     | 14,1             |
| Légumes ou champignons                          | 27 240            | - 0,4                   | 12 240                                         | 1,8                     | 31,0             |
| Fleurs et/ou horticulture diverse               | 22 980            | - 0,8                   | 5 650                                          | - 1,7                   | 19,7             |
| Viticulture                                     | 97 920            | - 2,7                   | 29 250                                         | - 1,4                   | 23,0             |
| Fruits ou autres cultures permanentes           | 22 660            | - 2,6                   | 17 080                                         | - 0,3                   | 43,0             |
| Bovins lait                                     | 69 160            | - 1,3                   | 3 730                                          | 7,5                     | 5,1              |
| Bovins viande                                   | 53 470            | - 2,3                   | 1 630                                          | 4,7                     | 3,0              |
| Bovins mixte                                    | 15 320            | - 1,7                   | 560                                            | 5,5                     | 3,5              |
| Ovins ou caprins                                | 28 050            | - 1,0                   | 1 380                                          | 4,8                     | 4,7              |
| Équidés et/ou autres herbivores                 | 18 320            | 0,5                     | 750                                            | - 0,9                   | 3,9              |
| Porcins                                         | 10 890            | 0,2                     | 710                                            | 7,6                     | 6,1              |
| Volailles                                       | 17 030            | - 0,8                   | 1 140                                          | 7,2                     | 6,3              |
| Combinaisons de granivores (porcins, volailles) | 7 500             | - 1,6                   | 500                                            | 5,2                     | 6,3              |
| Polyculture et/ou polyélevage                   | 65 360            | - 1,4                   | 8 180                                          | 0,7                     | 11,1             |
| Toutes orientations*                            | 558 910           | - 1,6                   | 95 550                                         | 0,7                     | 14,6             |

\* Y compris les OTEX inconnues.  
Champ : exploitations agricoles de France hors DROM.  
Source : Agreste – Recensement agricole ; MSA ; traitements SSP

Graphique 3  
Évolution de l'emploi agricole en 2024 selon la région



Champ : exploitations agricoles de France hors DROM.  
Source : Agreste – Recensement agricole ; MSA ; traitements SSP

- 1 910 ETP), qui sont aussi les deux premières régions en termes de nombre d'ETP (respectivement 17 % et 14 % de l'emploi agricole national). À elles seules, ces deux régions

concentrent ainsi plus de la moitié du recul national de l'emploi agricole. Ces baisses sont néanmoins moins marquées qu'en 2023 (- 3,5 % en Nouvelle-Aquitaine, et - 4,0 % en

Occitanie). L'Île-de-France enregistre également une baisse marquée (- 2,1 %), mais sur des volumes d'emploi beaucoup plus faibles, avec environ 8 060 ETP en 2024, soit 1 % de l'emploi agricole national.

Au sein des autres régions les plus importantes en termes d'emploi agricole, la baisse est comparable à la moyenne nationale (- 1,3 %) en Auvergne-Rhône-Alpes (- 1,3 %), en Grand Est (- 0,9 %) ou en Pays de la Loire (- 1,1 %) mais nettement moins marquée en Bretagne, où le volume de travail est quasi stable (- 0,1 %). Enfin, la Corse est la seule région où l'emploi agricole augmente légèrement entre 2023 et 2024 (+ 0,4 %). Au total, l'année 2024 confirme que les évolutions régionales de l'emploi agricole restent relativement hétérogènes, en lien notamment avec les spécialisations de production.

Les salaires agricoles et le Smic augmentent de 2,2 % en 2024

En 2024, en France hors DROM, le salaire horaire brut moyen dans les exploitations agricoles s'établit à 14,49 euros, en hausse de 2,2 % sur un an, soit + 0,32 euro par heure travaillée par rapport à 2023 (Tableau 5). Après les fortes progressions observées en 2023, la hausse des salaires est donc plus modérée en 2024. Elle est similaire à l'évolution du Smic horaire brut sur la même période (+ 2,2 %).

Cette progression moyenne recouvre toutefois des évolutions différenciées selon le type d'emploi salarié. Contrairement à 2023, le salaire horaire brut moyen augmente davantage en 2024 pour les salariés permanents (+ 2,8 %), pour atteindre 14,89 euros en 2024, que pour les saisonniers ou occasionnels (+ 0,9 %), dont le salaire horaire moyen s'établit à 13,56 euros. Les salariés saisonniers ou occasionnels demeurent ainsi moins rémunérés que les salariés permanents, et l'écart entre les deux

Tableau 4  
Emploi agricole en 2024 selon la région

| Région                     | Nombre d'ETP |                 | Évolution (%)                       |               |                   |
|----------------------------|--------------|-----------------|-------------------------------------|---------------|-------------------|
|                            | 2024         | Solde 2024-2023 | Moyenne annuelle entre 2010 et 2024 | 2024/2023 (%) | 2025 (p)/2024 (%) |
| Auvergne-Rhône-Alpes       | 74 750       | - 950           | - 1,3                               | - 1,3         | - 0,5             |
| Bourgogne-Franche-Comté    | 43 990       | - 430           | - 0,7                               | - 1,0         | 0,2               |
| Bretagne                   | 50 890       | - 50            | - 1,0                               | - 0,1         | - 0,7             |
| Centre-Val de Loire        | 32 350       | - 340           | - 1,1                               | - 1,1         | - 0,6             |
| Corse                      | 4 650        | 20              | 1,0                                 | 0,4           | 0,0               |
| Grand Est                  | 64 320       | - 570           | - 1,1                               | - 0,9         | 0,0               |
| Hauts-de-France            | 40 460       | - 310           | - 0,9                               | - 0,8         | - 0,2             |
| Île-de-France              | 8 060        | - 170           | - 0,8                               | - 2,1         | - 0,6             |
| Normandie                  | 39 440       | - 330           | - 1,1                               | - 0,8         | - 0,6             |
| Nouvelle-Aquitaine         | 109 150      | - 2 760         | - 1,2                               | - 2,5         | - 2,0             |
| Occitanie                  | 89 390       | - 1 910         | - 1,0                               | - 2,1         | - 1,8             |
| Pays de la Loire           | 57 570       | - 640           | - 0,8                               | - 1,1         | - 0,8             |
| Provence-Alpes-Côte d'Azur | 39 420       | - 300           | 0,1                                 | - 0,7         | 0,7               |
| France hors DROM           | 654 460      | - 8 730         | - 1,0                               | - 1,3         | - 0,8             |

(p) Données provisoires.  
Champ : exploitations agricoles de France hors DROM.  
Source : Agreste – Recensement agricole ; MSA ; traitements SSP

Tableau 5  
Salaire brut horaire moyen en 2024, selon la catégorie de salarié agricole

| Catégorie de salarié      | Salaire brut horaire |                 | Évolution (%) |                   |
|---------------------------|----------------------|-----------------|---------------|-------------------|
|                           | 2024                 | Solde 2024-2023 | 2024/2023 (%) | 2025 (p)/2024 (%) |
| Permanent                 | 14,89                | 0,40            | 2,8           | 3,2               |
| Saisonnier ou occasionnel | 13,56                | 0,12            | 0,9           | 4,0               |
| Ensemble des salariés     | 14,49                | 0,32            | 2,2           | 3,4               |
| SMIC horaire brut*        | 11,69                | 0,25            | 2,2           | 1,6               |

\* SMIC horaire brut moyen sur l'année 2024.  
(p) Données provisoires.  
Champ : exploitations agricoles de France hors DROM.  
Source : Agreste – Recensement agricole ; MSA ; traitements SSP

catégories se creuse de 0,28 euro par heure en 2024.

Le salaire horaire brut moyen agricole demeure supérieur de 24 % au Smic, qui s'établit à 11,69 euros en moyenne en 2024.

Hausse des salaires dans toutes les filières en 2024

En 2024, les salaires horaires moyens augmentent dans toutes les orientations technico-économiques. Les hausses sont comprises entre + 1,8 % dans les exploitations

spécialisées en céréales et oléoprotéagineuses et + 3,6 % dans les exploitations d'équidés et autres herbivores (Graphique 4). Elles sont ainsi beaucoup plus resserrées qu'en 2023, où elles s'échelonnaient de + 1,0 % à + 5,8 % selon les orientations productives. En 2024, les écarts de progression entre filières sont donc plus limités, dans un contexte de hausse salariale et inflation plus modérées qu'un an auparavant.

Les niveaux de salaire restent toutefois très contrastés selon les orientations. Le salaire horaire

moyen demeure le plus élevé en viticulture (16,10 euros) et dans les élevages de volailles (15,98 euros), soit nettement au-dessus de la moyenne de l'ensemble des salariés agricoles (14,49 euros). À l'inverse, ils restent les plus faibles dans les élevages de bovins viande (12,11 euros), de bovins mixtes (12,17 euros) et de bovins lait (12,23 euros).

Certaines orientations se distinguent en outre par une évolution en 2024 différente de celle observée l'année précédente. Les exploitations d'équidés et autres herbivores, pour lesquelles la hausse des salaires en 2023 avait été la plus faible, enregistrent en 2024 la progression la plus élevée (+ 3,6 %). À l'inverse, les cultures fruitières et autres cultures permanentes (+ 2,0 % après + 5,8 %), les exploitations de légumes ou champignons (+ 2,7 % après + 5,3 %) et la viticulture (+ 2,2 % après + 4,8 %) connaissent des hausses sensiblement moins marquées qu'en 2023.

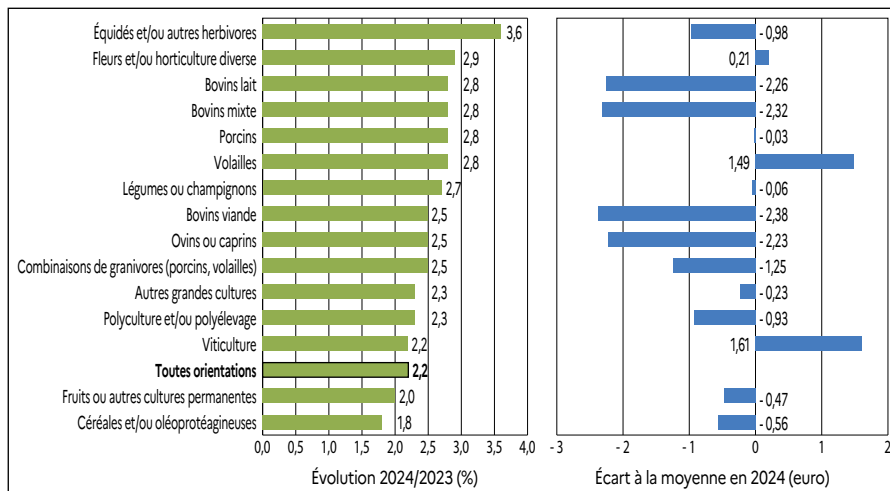
## En 2024, les salaires agricoles augmentent dans toutes les régions

En 2024, les salaires horaires moyens augmentent dans toutes les régions. Les hausses vont de + 1,0 % dans le Grand Est à + 3,1 % en Bourgogne-Franche-Comté (Graphique 5). Comme pour les filières, les évolutions régionales sont nettement plus resserrées qu'en 2023, où elles étaient comprises entre + 3,9 % et + 5,8 %.

En 2024, les hausses de salaire sont relativement proches d'une région à l'autre, tandis que les niveaux de salaire demeurent contrastés selon les régions. Le salaire horaire moyen reste le plus élevé en Île-de-France (15,26 euros) et en Nouvelle-Aquitaine (15,21 euros), tandis qu'il demeure le

### Graphique 4

#### Évolution du salaire horaire moyen en 2024, selon l'orientation technico-économique

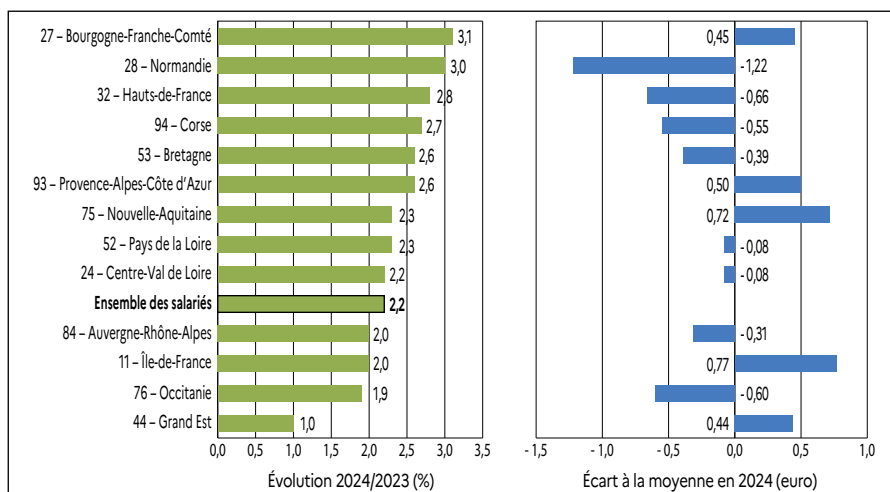


Champ : exploitations agricoles de France hors DROM.

Source : Agreste – Recensement agricole ; MSA ; traitements SSP

### Graphique 5

#### Évolution du salaire horaire moyen en 2024, selon la région



Champ : exploitations agricoles de France hors DROM.

Source : Agreste – Recensement agricole ; MSA ; traitements SSP

plus faible en Normandie (13,27 euros). D'autres régions se situent également au-dessus de la moyenne nationale, comme la Provence-Alpes-Côte d'Azur (14,99 euros), la Bourgogne-Franche-Comté (14,94 euros) et le Grand Est (14,93 euros). À l'inverse, les Hauts-de-France (13,83 euros), l'Occitanie (13,89 euros) et la Corse (13,94 euros) restent en dessous de la moyenne.

Les évolutions de 2024 conduisent en partie à des mouvements de rattrapage, sans modifier la hiérarchie régionale des salaires. La Normandie, malgré la deuxième plus forte hausse de l'année (+ 3,0 %), reste la région où le salaire horaire moyen est le plus faible. À l'inverse, le Grand Est, où la progression est la plus limitée (+ 1,0 %), conserve un niveau de salaire supérieur à la moyenne nationale.

## Encadré 2

### L'emploi agricole diminuerait de 0,8 % en 2025 selon les estimations provisoires

D'après les estimations provisoires d'emploi (prolongement des tendances des 3 dernières années, voir annexe 1), le volume total de l'emploi agricole en équivalents temps plein (ETP) diminuerait de 0,8 % en 2025, après une baisse de 1,3 % observée en 2024. Cette nouvelle diminution resterait entièrement portée par le recul du travail non salarié. Le volume de travail des chefs d'exploitation et coexploitants diminuerait de 2,2 %, et celui des conjoints et autres actifs non-salariés reculerait de 9,4 %. À l'inverse, l'emploi salarié permanent progresserait de 1,1 %, l'emploi saisonnier ou occasionnel de 2,9 % et les ETP des prestations réalisées par les ETA et les Cuma de 2,8 %.

Selon cette estimation provisoire, le recul de l'emploi se poursuivrait surtout dans les exploitations spécialisées en céréales et oléoprotéagineux (- 2,6 %) et dans les

élevages bovins viande (- 2,5 %). À l'inverse, les cultures fruitières et autres cultures permanentes (+ 2,1 %) ainsi que les équidés et autres herbivores (+ 1,7 %) enregistreraient une hausse de l'emploi. Comme en 2024, les évolutions resteraient contrastées selon les orientations, mais la baisse d'ensemble demeurerait principalement concentrée dans quelques grandes spécialisations.

Le salaire horaire moyen augmenterait de 3,4 % en 2025. Cette estimation doit toutefois être interprétée avec prudence : comme rappelé dans l'annexe méthodologique, les résultats pour 2025 sont provisoires et reposent sur le prolongement des tendances récentes, dans l'attente de la disponibilité complète des données déclaratives correspondantes.

# Annexe 1

## MÉTHODOLOGIE

Les statistiques sur l'emploi agricole sont calées sur celles du recensement agricole. Ainsi, pour les années censitaires, multiples de 10 (2020, 2010, ...), les données sur l'emploi correspondent à celles recueillies au moyen du recensement.

Entre deux recensements, les évolutions d'emploi sur le champ du recensement agricole (champ des exploitations agricoles) sont estimées à partir de l'information contenue dans les bases de données de gestion de la Mutualité sociale agricole (MSA). Les salariés agricoles en outre-mer ne relevant pas du régime de la MSA, les estimations d'emploi agricole sont restreintes à la France hors DROM.

L'évolution d'emploi des chefs d'exploitation et coexploitants, ainsi que celle des conjoints et autres actifs non-salariés sont estimées au moyen du fichier des exploitants cotisants non-salariés de la MSA. Celle des salariés est estimée avec le fichier des contrats salariés de la MSA, en séparant les permanents des saisonniers ou occasionnels à l'aide d'indicateurs sur la durée du contrat.

Dans les deux fichiers, un filtre<sup>3</sup> est appliqué pour s'approcher au plus près du champ des exploitations agricoles. En effet, le champ des chefs d'exploitations et d'entreprises agricoles de la MSA est différent. Il inclut par exemple la filière bois, une partie des métiers de la mer, les entreprises de travaux agricoles, de jardins, paysagistes, de reboisement, ainsi que des professions du monde

hippique. Le champ des salariés de la MSA est plus large encore et comprend notamment les organismes de service (MSA, Groupama, Crédit Agricole...) et le secteur coopératif (stockage et conditionnement de produits agricoles, traitement de la viande, vinification, ...).

Afin d'homogénéiser la mesure de l'emploi, de nature variée selon qu'il concerne par exemple le chef d'une exploitation individuelle ou un travailleur occasionnel impliqué moins d'un mois dans l'année dans des travaux agricoles, l'indicateur privilégié dans cette publication est l'équivalent temps plein (ETP). Pour les chefs d'exploitation et coexploitants, ou leurs conjoints et les autres actifs non-salariés, les données de la MSA ne permettent pas de connaître le temps de travail qu'ils ont consacré sur l'exploitation. Il est fait l'hypothèse que ce temps de travail moyen est stable, égal à celui déclaré au recensement agricole de 2020. En ce qui concerne les contrats salariés, le nombre d'heures déclarées permet de calculer directement les ETP, en les rapportant au nombre d'heures minimal pour être considéré à temps plein (au moins 1 600 heures de travail).

Les chefs et coexploitants qui sont salariés de l'exploitation (27 500 ETP en 2020 d'après le recensement, contre 9 200 ETP en 2010) ne peuvent être facilement distingués des autres salariés dans les données des cotisants salariés de la MSA. Ils sont donc inclus dans la catégorie globale des chefs

d'exploitation et coexploitants, dont l'évolution est estimée uniquement à partir des données sur les cotisants non-salariés. Par ailleurs, les membres de la famille des chefs ou des coexploitants, salariés de l'exploitation, ne peuvent pas non plus être identifiés parmi l'ensemble des salariés dans les données de la MSA. Dans cette publication, l'emploi familial est donc réparti selon son statut, salarié ou non, et les familiaux salariés sont inclus dans la catégorie des salariés permanents (ou plus rarement parmi les saisonniers ou occasionnels), alors qu'ils sont généralement distingués des salariés permanents non familiaux dans les statistiques issues des recensements.

Les données de la MSA ne renseignent pas sur le potentiel de production (PBS – voir Définitions) des exploitations. Les évolutions de l'emploi par orientation technico-économique (OTEX) sont ainsi estimées dans les données MSA à partir de variables corrélées avec l'OTEX<sup>4</sup>. Le lien entre l'OTEX et ces variables est réévalué tous les 10 ans à l'aide d'un appariement entre le recensement et les données MSA.

Un petit nombre d'exploitations n'ont pas d'orientation (OTEX) attribuée dans le recensement agricole (1 820 en 2020 et 1 850 en 2010). Leur nombre, ainsi que l'emploi qu'elles mobilisent, sont relativement stables entre les deux derniers recensements (2 500 actifs permanents en 2020 contre 2 800 en 2010 ; 1 300 ETP en 2020 contre 1 400 en 2010). Dans les

3 La sélection des déclarations se fait principalement sur le code d'activité (APE) de l'établissement employeur, et sur la catégorie d'accident du travail.

4 De même, le code d'activité et le code d'accident du travail sont les principales informations permettant d'attribuer une OTEX à l'activité déclarée en MSA.

estimations postérieures à 2020, on fait l’hypothèse que cette catégorie d’exploitations est stable après 2020. Elles sont incluses dans les chiffres totaux de cette publication, mais ne sont pas détaillées dans les résultats par orientation (OTEX). Ceci explique que les sommes du nombre d’ETP ou du nombre d’exploitations par OTEX ne soient pas exactement égales aux totaux toutes OTEX confondues.

L’emploi réalisé en prestation de service, ou externalisé, est mesuré différemment dans le recensement (travail observé sur son exploitation par l’exploitant, utilisateur du service) et dans les données MSA (salarié déclaré par le prestataire, offreur du service). Entre deux recensements, l’évolution nationale et toutes OTEX confondues de cette forme d’emploi est estimée au moyen des données MSA. Les évolutions régionales ou par OTEX sont ensuite calculées en appliquant à cette évolution agrégée la structure du recensement agricole 2020.

Pour cette publication, les données MSA sur les contrats salariés sont disponibles jusqu’en 2024, tout comme celles sur les déclarations des non-salariés. Une estimation

**Tableau 6**  
**Révision de l’emploi agricole en 2024, en niveau et en évolution**

| Catégorie d’actif                   | Nombre d’ETP en 2024 |                 |                | Évolution 2024/2023 (%) |                  |
|-------------------------------------|----------------------|-----------------|----------------|-------------------------|------------------|
|                                     | Tendanciel*          | Observé en 2024 | Révision       | Tendanciel*             | Observée en 2024 |
| Chef d’exploitation ou coexploitant | 363 010              | 362 480         | - 530          | - 1,8                   | - 2              |
| Conjoint ou autre actif non salarié | 19 330               | 19 110          | - 220          | - 8,3                   | - 9,3            |
| Salarié permanent (1) (2)           | 181 780              | 177 320         | - 4 460        | 2,5                     | 0                |
| Saisonnier ou occasionnel           | 77 730               | 77 510          | - 220          | 0,7                     | 0,4              |
| ETA, Cuma                           | 18 290               | 18 040          | - 250          | 3,2                     | 1,8              |
| <b>Tous actifs</b>                  | <b>659 330</b>       | <b>654 460</b>  | <b>- 4 870</b> | <b>- 0,6</b>            | <b>- 1,3</b>     |

\*Nombre d’ETP estimé pour 2024 par application de la tendance 2020-2023 aux nombres d’ETP en 2023

(1) À l’exclusion des chefs et coexploitants salariés.

(2) Y compris les conjoints salariés et les autres actifs familiaux salariés.

Champ : exploitations agricoles de France hors DROM.

Source : Agreste – Recensement agricole ; MSA ; traitements SSP

provisoire de l’emploi en 2025 est néanmoins proposée. Lorsque les données MSA ne sont pas disponibles, l’évolution d’emploi est estimée par prolongement de la tendance des trois années précédentes. Ainsi, l’emploi 2025 est ici estimé selon sa tendance observée entre 2021 et 2024.

Les estimations d’emploi pour 2024 sont révisées dans cette publication afin de tenir compte de la disponibilité des données MSA 2024. Au total, le

niveau d’emploi désormais observé en 2024 est inférieur à celui qui était estimé dans la publication précédente. La révision est de - 4 870 ETP (Tableau 6). Elle provient principalement de la révision de l’emploi des salariés permanents (- 4 460 ETP). L’évolution des ETP s’établit désormais à - 1,3 % entre 2023 et 2024, contre une baisse estimée à - 0,6 % en appliquant la tendance 2020-2023 lors du dernier exercice, soit une révision de - 0,7 point de pourcentage.

## Annexe 2

# DÉFINITIONS

### Actif agricole

Les actifs agricoles sont les personnes qui participent au travail de l'exploitation agricole. Ce sont les chefs d'exploitation et les coexploitants ainsi que les membres de leur famille, dès lors qu'ils fournissent un travail sur l'exploitation, les autres actifs non-salariés, les salariés employés par l'exploitation ou un groupement d'employeurs, distingués selon qu'ils ont travaillé au moins 8 mois dans l'année sur l'exploitation (« permanents ») ou non (« saisonniers ou occasionnels »), et le personnel des prestataires de service (ETA ou Cuma).

### Chef d'exploitation

Le chef d'exploitation est la personne physique qui assure la gestion courante et quotidienne de l'exploitation. Il s'agit de la personne qui prend les décisions au jour le jour. Pour les formes sociétaires, il s'agit de la personne assumant la plus grande part de responsabilité, ou le plus jeune des coexploitants si égalité. (cf. actif agricole)

### Coexploitant

Le terme de coexploitant (ou gestionnaire) fait appel à la notion de forme sociétaire qui permet aux agriculteurs de s'associer (GAEC, EARL...). (cf. actif agricole)

### Conjoint

Il s'agit ici des conjoints qui participent aux travaux sur l'exploitation agricole ; ils sont conjoints des chefs d'exploitation ou des coexploitants. (cf. actif agricole)

### Cuma Coopérative d'utilisation de matériel agricole

Elle regroupe des agriculteurs qui investissent ensemble dans du matériel et s'organisent pour utiliser ces équipements sur leur exploitation. (cf. actif agricole)

### Équivalent temps plein (ETP)

Un équivalent temps plein (ETP) correspond au temps de travail d'une personne à plein-temps pendant une année entière. 1 ETP correspond à au moins 1 600 heures de travail sur une année civile, qui peuvent être réalisées par un ou plusieurs actifs. Cette unité de mesure, permettant d'apprécier la quantité de travail réalisé, et de prendre en compte de façon homogène des situations d'emploi différentes (emploi salarié ou non, à temps partiel ou non), est privilégiée au nombre d'actifs pour comptabiliser l'emploi. La notion d'ETP est équivalente à celle d'UTA (pour « unité de travail agricole ») utilisée auparavant dans les précédents Bilans annuels de l'emploi agricole. L'appellation ETP est désormais privilégiée.

Exemples : un actif à plein temps sur 12 mois = 1 ETP, un actif à temps partiel (50 %) sur 12 mois = 0,5 ETP, un actif à plein temps sur 6 mois = 0,5 ETP, etc.

### ETA Entreprise de travaux agricoles

Elle dispose de matériels et de personnels pour proposer des prestations de services aux agriculteurs. (cf. actif agricole)

### Exploitation agricole

L'exploitation agricole est, au sens de la statistique agricole, une unité de production répondant aux conditions suivantes :

- elle réalise des produits agricoles ;
- elle atteint une certaine dimension : soit un hectare ou plus de superficie agricole utilisée (SAU), soit vingt ares ou plus de cultures spécialisées, soit une activité de production agricole supérieure à un minimum (1 vache, 50 ruches, 15 ares de fraises, etc.) ;
- elle est soumise à une gestion courante indépendante de toute autre unité.

### Groupement d'employeurs

Le groupement d'employeurs est une association « loi 1901 » dont le but est de mettre à disposition de ses adhérents un ou plusieurs salariés. Le groupement permet ainsi de satisfaire les besoins en main-d'œuvre d'exploitations agricoles qui n'ont pas la possibilité d'embaucher seules un salarié à plein temps. Au sens de la statistique agricole, bien que ces salariés soient employés du groupement d'employeurs et non de l'exploitation, ils sont considérés comme occupant un emploi sur l'exploitation et sont comptabilisés pour la part de temps qu'ils y effectuent (parmi les salariés permanents, ou non). (cf. actif agricole)

### Mutualité sociale agricole (MSA)

La Mutualité sociale agricole gère l'ensemble de la protection sociale de base des non-salariés agricoles

et des salariés agricoles (salariés d'exploitation, des organismes de services, de la coopération et les autres emplois) : risques maladie, maternité, invalidité, accidents du travail, retraite, décès, prestations liées à la famille. La MSA constitue le deuxième régime de protection sociale en France, avec 3,2 millions de personnes protégées en maladie en 2020.

### Nombre d'heures de travail rémunérées

Nombre d'heures ayant donné lieu au paiement d'un salaire. Pour les emplois en CDI, ce volume d'heures inclut les congés payés. Pour les emplois en CDD, le nombre d'heures rémunérées correspond au nombre d'heures travaillées. Dans les deux cas, les heures supplémentaires sont incluses dans le nombre total d'heures rémunérées.

### Orientation technico-économique (Otex)

(cf. PBS)

### PBS Production brute standard

Dans le cadre de la statistique agricole, les surfaces agricoles et les cheptels sont valorisés selon des coefficients permettant le calcul de la production brute standard (PBS). La PBS décrit ainsi un potentiel de production (hors subventions) des exploitations, mais n'a pas pour

vocation de mesurer un résultat économique. La PBS permet de classer les exploitations selon leur spécialisation : l'orientation technico-économique (Otex). Une exploitation est spécialisée dans un domaine si la PBS de la ou des productions concernées dépasse 2/3 du total. (cf. exploitation agricole)

### Recensement agricole

Le recensement agricole est une opération centrale de la statistique agricole. Tous les dix ans, il permet de collecter de nombreuses données sur l'ensemble des exploitations françaises : les superficies cultivées, les cheptels, la main-d'œuvre, les modes de production et de commercialisation ainsi que les activités de diversification et de transformation des produits à la ferme. Il fournit ainsi une photographie précise et exhaustive du monde agricole et de sa diversité, en France entière. Le recensement s'effectue dans le cadre de la réglementation statistique de l'Union européenne et selon les recommandations des Nations Unies. Les résultats ne sont diffusés que sous forme agrégée, pour préserver les données individuelles et l'anonymat des agriculteurs.

Le dernier recensement agricole portait sur la campagne de production 2019-2020. Les recensements précédents ont eu lieu en 2010, 2000, 1988, 1979, 1970. (cf. exploitation agricole)

### Salaire brut horaire moyen

Montant des rémunérations brutes de l'ensemble des salariés / nombre d'heures travaillées. Le taux horaire est un taux observé qui inclut les indemnités compensatrices de congé payé « ICCP » versées en fin de contrat quelle que soit sa nature (CDI ou CDD) et la prime de précarité pour les contrats CDD hors saisonniers. En moyenne, l'incidence du versement des indemnités et primes majore plus sensiblement les taux horaires des travailleurs saisonniers et occasionnels dont les contrats sont des CDD. (cf. nombre d'heures de travail rémunérées)

### Salarié permanent

Toute personne salariée travaillant à temps partiel ou à temps complet sur l'exploitation, sous la responsabilité du chef d'exploitation, pendant au moins 8 mois sur l'année (y compris employée par un groupement d'employeurs ou une agence d'intérim, mais hors prestation de service). (cf. actif agricole, groupement d'employeurs)

### Salarié saisonnier ou occasionnel

Toute personne salariée travaillant à temps partiel ou à temps complet sur l'exploitation, sous la responsabilité du chef d'exploitation, pendant moins de 8 mois sur l'année (y compris employée par un groupement d'employeurs ou une agence d'intérim, mais hors prestation de service). (cf. actif agricole, groupement d'employeurs)

# POUR EN SAVOIR PLUS

## Agreste

« Enquête sur la structure des exploitations agricoles en 2023 : Principaux résultats – France métropolitaine »

Agreste Chiffres et données n° 11, juin 2025

« Estimations d'emploi agricole – Emploi 2023 et estimations provisoires 2024 »

Agreste Dossier n° 2, août 2025

« Des résultats économiques agricoles en retrait en 2024 pour la seconde année consécutive »

Agreste Primeur n° 6, décembre 2025

« Hausse de la valeur ajoutée agricole en 2025 dans la quasi-totalité des régions, liée au rebond de la production végétale et à la progression de la production animale en valeur »

Agreste Primeur n° 4, juillet 2026

« Bilan conjoncturel 2024 – Des contrastes marqués entre productions, marchés et climat »

Agreste Synthèses conjoncturelles n° 433, décembre 2024

« Recensement agricole 2020 – Main-d'œuvre et externalisation des travaux : le volume de travail des salariés permanents non familiaux augmente de 8 % en dix ans »

Agreste Primeur n° 11, juillet 2022

« Recensement agricole 2020 – Les visages de l'agriculture dans les départements d'Outre-mer »

Agreste Primeur n° 4, mars 2022

« Bilan annuel de l'emploi agricole (BAEA) – Résultats 2019 et estimations 2020 »

Agreste Chiffres et données n° 6, mai 2021

« Actif'Agri : Transformations des emplois et des activités en agriculture »

CEP Analyse n° 145, décembre 2019

« Enquête sur la structure des exploitations agricoles en 2013 : Les salariés contribuent à un tiers du volume de travail agricole »

Agreste Primeur n° 327, novembre 2015

« Recensement agricole 2010 – Main-d'œuvre et travail agricole : Un million d'actifs permanents »  
Agreste Primeur n° 276, janvier 2012

## Mutualité sociale agricole

« Chiffres clefs de la conjoncture agricole »  
Notes de conjoncture MSA, juillet 2026

« Le recul du nombre d'installations, amorcé un an plus tôt, s'intensifie en 2024 »

Info Stat MSA, février 2026

« Chiffres utiles – Édition nationale 2026 »  
MSA, juin 2026

« Chefs d'exploitation et d'entreprise agricole »  
Séries statistiques labellisées MSA, février 2026

## Insee

« Les estimations d'emploi provisoires en 2024 – L'emploi ralentit de nouveau dans la quasi-totalité des régions »

Insee Focus n° 373, décembre 2025

« Estimations d'emploi (données provisoires 2024) »  
Insee Résultats, décembre 2025

« Emploi, chômage, revenus du travail – Édition 2026 »  
Insee Références, juillet 2026

« Une photographie du marché du travail en 2025 – Le chômage repart à la hausse, le taux d'activité à son plus haut depuis 50 ans »  
Insee Première n° 2096, mars 2026

« Les agriculteurs : de moins en moins nombreux et de plus en plus d'hommes »  
Insee Focus n° 212, octobre 2020

« Emploi et revenus des indépendants – Édition 2025 »  
Insee Références, mai 2025

[www.agreste.agriculture.gouv.fr](http://www.agreste.agriculture.gouv.fr)

Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire  
et de la Souveraineté alimentaire  
Service de la statistique et de la prospective  
3 rue Barbet de Jouy  
75349 Paris

Directeur de la publication : Vincent Marcus  
Composition : Desk ([www.desk53.com.fr](http://www.desk53.com.fr))  
Dépôt légal : À parution  
ISSN : 0246-1803 (en ligne)  
© Agreste 2026

[agreste.agriculture.gouv.fr](http://agreste.agriculture.gouv.fr)

AGRICULTURE.GOUV.FR



ALIMENTATION.GOUV.FR